

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE  
DE  
TREGUNC

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – SALAUN Fanny – GUYON Yoann - HEMON Morgane – DENIEL Baptiste – SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Valérie VOISIN à Régine SCAER JANNEZ
- Jean-Paul NIVEZ à Paul DADEN
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU

Date de convocation : 18 septembre 2018

Baptiste DENIEL est nommé secrétaire de séance

DECISION  
MODIFICATIVE N°2  
BUDGET PRINCIPAL  
DE LA COMMUNE

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire indique qu'au regard des évolutions de l'exercice budgétaire, il est nécessaire d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif par les décisions modificatives suivantes :

Il convient d'augmenter les crédits en dépenses de fonctionnement de 50 590,52 €:

- le chapitre 011 de 44 713,88 € en raison de frais imprévus notamment pour l'entretien de terrains et le nettoyage d'un bâtiment devenu communal par donation
- le chapitre 014 de 5 876,64 € afin d'ajuster les prévisions budgétaires au regard du FPIC et du reversement de la part départementale de la taxe de séjour

Ces besoins supplémentaires sont compensés :

- ✓ par des recettes de fonctionnement supplémentaires à hauteur de 34 012,66 € :
  - chapitre 73 : des recettes issues des taxes locales
  - chapitre 74 : subvention du FEADER pour l'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000
- ✓ Et par une recette d'investissement à hauteur de 16 577,86€ au chapitre 204 correspondant à un remboursement du SDEF suite à un recalcul du coût des opérations effectuées en 2016 et 2017.

Enfin, une provision de 30 000€ pour les amortissements 2018 de la commune dont l'impact final est neutre (30 000€ en dépenses de fonctionnement équilibrés par 30 000€ en recettes d'investissement).

Budget Principal / DM N°2				
Section : fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
		Prévu	Réalisé	DM
<b>CHAPITRE 11</b>	<b>44 713,88</b>			
611400 - Contrat "entretien des sentiers littoraux"		1 000,00	7 700,00	6 700,00
615210 - Entretien de terrains		9 000,00	42 857,40	23 417,72
615222 - Entretien ferme de Keradroch		-	14 596,16	14 596,16
<b>CHAPITRE 014</b>	<b>5 876,64</b>			
73925 - Fonds de péréquation communales intercommunales		33 402,00	38 871,00	5 700,00
739812 - Reversement taxe de séjour au conseil départemental		8 000,00	8 176,64	176,64
<b>CHAPITRE 042</b>	<b>30 000,00</b>			
042 Opération d'ordre de transfert		300 000,00	330 000,00	30 000,00
<b>Opérations d'ordres budgétaire et de fin d'exercice</b>				<b>46 577,86</b>
021 - Virement à la section d'investissement		1 043 144,12		46 577,86
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>				<b>34 012,66</b>

Recettes de fonctionnement				
		Prévu	Réalisé	DM
<b>CHAPITRE 73</b>	<b>7 980,00</b>			
7388 - Autres taxes diverses		1 500,00	7 981,98	7 980,00
<b>CHAPITRE 74</b>	<b>26 032,66</b>			
747825 - Subvention FEADER animation DOCOB		-	51 217,17	26 032,66
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>				<b>34 012,66</b>

Section : investissement				
Recettes d'investissement				
		Prévu	Réalisé	DM
<b>CHAPITRE 204</b>	<b>16 577,86</b>			
2041582 - Autres groupements bâtiments et installations		0	16 577,86	16 577,86
<b>CHAPITRE 040</b>	<b>30 000,00</b>			
Opération d'ordre en section		300 000,00 €	330 000,00	30 000,00
<b>Opérations de fin d'exercice et d'ordres budgétaires</b>				<b>46 577,86</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement				46 577,86
<b>Total recettes d'investissement :</b>				<b>-</b>

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel, à l'unanimité, lors de sa réunion du 11 septembre 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

